



# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 03/02/2016

Date de révision: 03/02/2016

Remplace la fiche: 28.04.2015

Version: 04.02

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial du produit : Zingaluspray  
Code du produit : 308/83  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle  
Catégorie fonction ou usage : Aerosol propellants

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Pacific Evergreen Industries Ltd.

1480 - 14th Street  
West Vancouver, BC, Canada  
V7T 2S3  
Information Telephone # : 604-926-5564

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 Hr. Emergency Tel # : 352-323-3500

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Aerosol 1 H222  
STOT SE 3 H336  
Asp. Tox. 1 H304  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

F; R11  
F; R15  
Xn; R65  
N; R50/53  
R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H222 - Aerosol extrêmement inflammable  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.

# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

Ne pas fumer  
P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P261 - Éviter de respirer les gaz, aérosols, vapeurs  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P331 - NE PAS faire vomir  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P405 - Garder sous clef  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Directives nationales

**Note P :** La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7).

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Zinc Powder — Zinc Dust (Stabilised)	(n° CAS) 7440-66-6 (Numéro CE) 231-175-3 (Numéro index) 030-001-01-9	34 - 45	N; R50/53
Diméthyléther	(n° CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8	20 - 30	F+; R12
METHYLAL	(n° CAS) 109-87-5 (Numéro CE) 203-714-2	10 - 20	F+; R12
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	(n° CAS) 64742-95-6 (Numéro CE) 918-668-5	15 - 20	Xn; R65 Xi; R37 N; R51/53 R10 R66 R67
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90-5 (Numéro CE) 231-072-3 (Numéro index) 013-002-00-1	< 5	F; R11 F; R15
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7	< 3	N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Zinc Powder — Zinc Dust (Stabilised)	(n° CAS) 7440-66-6 (Numéro CE) 231-175-3 (Numéro index) 030-001-01-9	34 - 45	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Diméthyléther	(n° CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8	20 - 30	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
METHYLAL	(n° CAS) 109-87-5 (Numéro CE) 203-714-2	10 - 20	Flam. Liq. 1, H224
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	(n° CAS) 64742-95-6 (Numéro CE) 918-668-5	15 - 20	STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90-5 (Numéro CE) 231-072-3 (Numéro index) 013-002-00-1	< 5	Water-react. 2, H261 Flam. Sol. 1, H228
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7	< 3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Amener la victime à l'air libre. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	:	Emmener la victime à l'air frais. Demander immédiatement conseil à un médecin. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	:	Toux. Gorge sèche/mal de gorge. Vertiges, maux de tête, nausées. Difficultés respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Usage pendant une longue période peut causer irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Les symptômes d'une ingestion comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir le chapitre Soins d'urgence et premiers soins de cette fiche de données de sécurité.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	:	poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Facilement inflammable.
Danger d'explosion	:	Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur.
Réactivité	:	Aucun(es) dans des conditions normales. L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion. Eviter toute source d'ignition. Eviter les températures supérieures à 50°C.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Eviter les sources de chaleur, les étincelles et le feu ouvert.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Tenir compte des liquides d'extinction polluants.
Protection en cas d'incendie	:	Tenue de protection résistant au feu. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Approcher sous le vent.
Autres informations	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel.
-------------------	---	--

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour confinement	:	Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Couvrir produit répandu avec un matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite.
Procédés de nettoyage	:	Couvrir produit répandu avec un matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.
Autres informations	:	Danger de feu/explosion.

# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion. Éviter toute source d'ignition. Éviter les températures supérieures à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Conditions de stockage : Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Produits incompatibles : Conserver à l'écart des: oxydants, acides forts et bases fortes.
- Chaleur-ignition : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. sources d'ignition. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas brûler ou percer après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : conforme à la réglementation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3,25 mg/m <sup>3</sup> EU OELIII
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm EU OELIII

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Si possible au moyen d'aspiration à la source et d'une bonne ventilation.
- Équipement de protection individuelle : Dispersion accidentelle du contenu: En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P2. Vêtements de protection. Gants.



- Protection des mains : Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent). Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).
- Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. (EN 166).
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.
- Protection voies respiratoires : Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2.

# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide sous pression. Aérosol.
Couleur	: argent
Odeur	: Odeur aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 41 °C Mélange
Point d'éclair	: -41 °C avec gaz propulseur
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,22 g/ml (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 658,64 g/dm3
---------------	----------------

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales. L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion. Eviter toute source d'ignition. Eviter les températures supérieures à 50°C.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

DL50 orale rat	<= 5000 mg/kg
----------------	---------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles: ingestion, peau et yeux.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

NOEC chronique poisson <= 10 mg/l

NOEC chronique crustacé <= 10 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation: sans objet.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

Ecologie - sol Faible mobilité (sol).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole) naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux : Ne pas rejeter à l'égout. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.

Indications complémentaires : Ne pas percer ou brûler même après usage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : AÉROSOLS

Description document de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 2

Étiquettes de danger (ONU) : 2.1



# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement



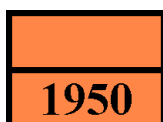
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : 5F

Panneaux oranges



Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels : D

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E0

#### 14.6.2. Transport maritime

N° GSMU : 126

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : 658,64 g/dm<sup>3</sup>

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'entrée en vigueur: 03/02/2016

Indications de changement:

Rapport sur la classification et l'étiquetage CLP du mélange.

Sources de données : Producteur/fournisseur.

La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes à la 1907/2006/EC et WHMIS 2015.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Flam. Aerosol 1	Aérosol inflammable Catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammables Catégorie 1
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables Catégorie 1
Flam. Sol. 1	Solides inflammables Catégorie 1

# Zingaluspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 04.01

Press. Gas	Gaz sous pression
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
Water-react. 2	Matières ou mélanges qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*